Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 44 (2014-2015)

Artikel: Maisons Mainou : trois siècles d'histoire

Autor: Aguet, Joël

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1002728

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Maisons Mainou : trois siècles d'histoire

Joël Aguet

[Joël Aguet, «Maisons Mainou : trois siècles d'histoire», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 44, 2014-2015, pp. 68-81]

En 2008, lors du grand déménagement qui a précédé les travaux de réfection de la plus grande des deux maisons à l'extrémité de la route de Pressy, à Vandœuvres, une malle est apparue pleine de documents des XVIIIe et XIXe siècles. Il s'agissait surtout d'actes de propriété ou de copies d'actes sur papier timbré et de quelques plans. Le classement en vue d'un conditionnement archivistique de ces papiers a permis de mieux éclairer quelques étapes de l'histoire de la constitution de ce domaine, depuis 1718 en tout cas[1]. Ces éléments complètent le travail d'histoire architecturale établi en 2002 par Pierre Monnoyeur[2] et le «Rapport de visite» du DCTI (aujourd'hui Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) de 2011[3].

Au XVIIIe, la propriété actuelle est morcelée et appartient à plusieurs familles. Chaque héritage partage encore terrains et bâtiments en fragments qui s'échangent, sont rachetés, à nouveau réunis, jusqu'à la génération suivante. En 1785, le maître d'écriture genevois Alexandre Malan s'installe à Pressy. Il acquiert peu à peu des fragments de terrain ; il étend sa présence dans le domaine. Vingt ans plus tard, il tente encore de profiter de la présence d'un nouveau voisin, Claude Alexandre Racquet, contrôleur de messagerie, pour affirmer ses prétentions sur un peu de terrain autour de sa maison, qui lui donnerait la possibilité d'ouvrir des fenêtres dans un mur (en réalité mitoyen). Racquet ne se laisse pas faire et obtient gain de cause en prouvant la mitoyenneté du mur entre les deux propriétés et la fausseté des affirmations de Malan. Jusqu'en 1816, une guerre judiciaire fait rage entre ces deux Alexandre voisins, à raison d'à peu près un nouveau procès par année, devant différentes juridictions : tous sont perdus par Malan.

Cet acharnement judiciaire a constitué l'essentiel des archives anciennes conservées aux Maisons Mainou : il s'agit de toutes les pièces de justice que Racquet a reçues ou fait copier, ainsi que des plans et dessins d'époque qu'il a fait réaliser pour se défendre des visées de son adversaire, lequel finit ruiné. Quinze ans plus tard, dans les années 1830, Racquet acquiert les autres grandes parties voisines et constitue le domaine actuel, qui passe dès lors par mariages aux Breittmayer-Racquet, puis aux Tournier-Breittmayer et reste ensuite dans la famille Tournier. En 1927, Germaine Tournier, violoncelliste et jeune mariée du pianiste virtuose Johnny Aubert, rachète à son père Paul Tournier le domaine. Elle le gère avec l'aide de son mari, qui l'appelait «Mainou». Après le décès de celui-ci en 1956, elle s'en occupe seule. Durant septante années, elle en a fait un lieu d'art et d'accueil pour les auteurs, musiciens et surtout gens du théâtre, car le théâtre fut sa grande passion et son second métier. Agée de plus de 90 ans, sans enfant, elle crée en 1996 la Fondation Johnny Aubert-Tournier «Maisons Mainou» à laquelle elle donne son bien afin que soient poursuivis son soutien aux

1 Ce travail a été réalisé avec un soutien financier de la Loterie romande (Genève).

2 Pierre Monnoyeur, *A Pressy, les Maisons Mainou. D'un ancien mas à des résidences bourgeoises*, rapport réalisé pour le DAEL (aujourd'hui DALE, OPS), ms., septembre 2002.

3 Bénédict Frommel, *Rapport de visite du 15 mars 2011*, rapport réalisé pour le DCTI (actuellement DALE, OPS), Service des monuments et des sites/Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, ms., 2011.

artistes de la scène et l'attention portée à la mémoire des arts du spectacle.

Chronologie élémentaire du domaine des Maisons Mainou

Pour la clarté de la présentation, après l'énumération des principales parties composant le domaine dans son état de 1718, la suite des événements est développée isolément pour chacune des trois premières propriétés citées. Car ces trois parties «bâties» du domaine connaissent durant tout le XVIIIe leurs vicissitudes propres. Ensuite, à partir des années 1830, les trois brins de cette chronologie se réunissent désormais en un seul fil.

En 1718, lorsque M. Deharsu lève le plan de Pressy, la propriété actuelle est ainsi morcelée:

1) Ami Condevaux [ou Candevaux] a la cour au grand portail et la maison carrée du XVIIe aux murs épais (actuellement la cuisine et le grand hall au rez, la cave et une chambre basse au-dessus, des chambres à l'étage, puis le toit) et une bande de pré à peine plus large que cette maison, depuis la maison jusqu'au chemin du Prince (ou «Grande Voye»). Il a quatre enfants: une fille, Marthe, et trois garçons, Jacques, François et Jean-Louis.
2) Barthélémi Buffle [parfois orthographié «Buffe»], fils de feu Jean, de Pressy a une maison contiguë (qui sera totalement démolie en été 1777), d'un étage sur rez (plus large et longue que ne le sera, à cet emplacement au XXe siècle, la bibliothèque de Germaine Tournier), avec pré (no 10), cour et passage au ch. de Pressy avec servitude aux Vuitepi.
3) Jean Marc Vuitepi [écrit aussi Voutaipi, ou Vultepi] a une maison-grange toute en longueur adossée au Sud des deux maisons précédentes, un jardin et des écuries dans la courbe que marque l'actuelle route de Pressy, ainsi qu'une grande parcelle de verger et jardin bordé par le pré Buffe et par le pré des frères Bagnères

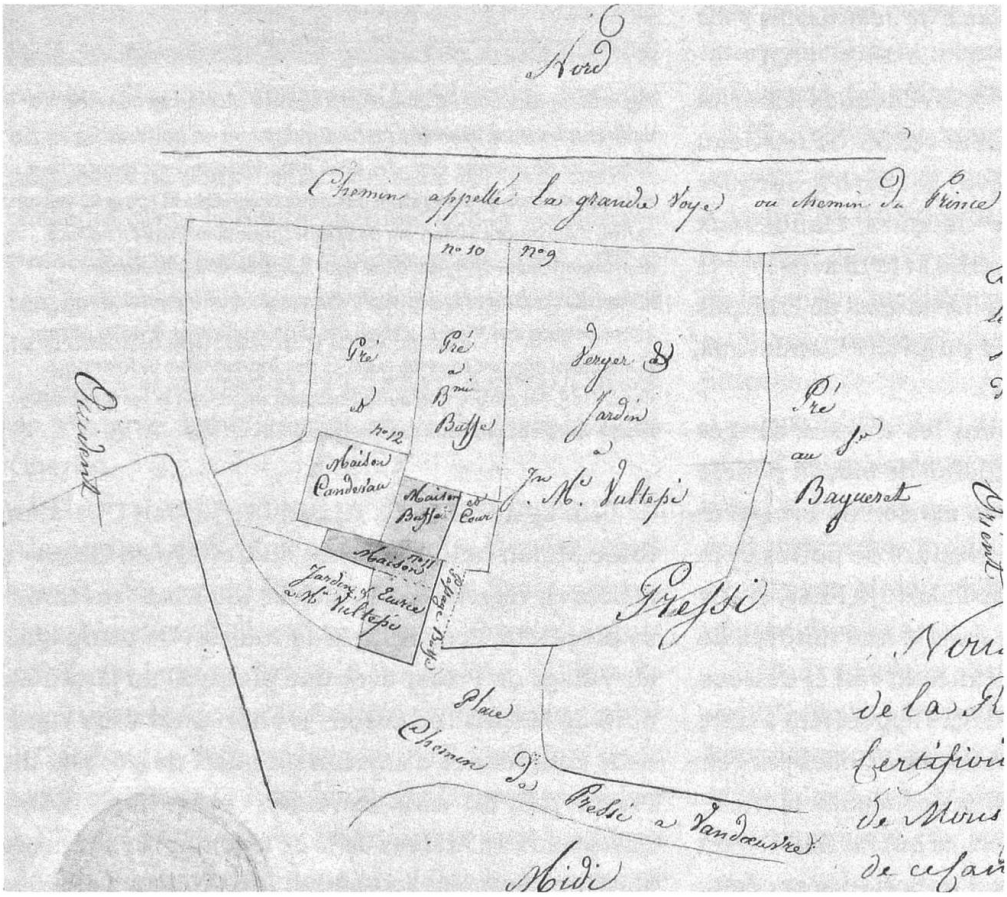

Fig. 1 Copie du 20 avril 1818 par l'archiviste Jean-Jacques Vaucher-Strubing des plans de Deharsu, fol. 44, levés en 1718, avec reconnaissances entre 1719 et 1739 [NB: l'Occident (Ouest) correspond plutôt au coin en bas à gauche de la figure et le Nord au coin en haut à gauche]. Cote des archives des Maisons Mainou: MM – A: 47 b].

[aussi orthographié «Bagueret»], allant du ch. du Prince à la Place jouxtant le ch. de Pressy.

4) Le Sr Bagueret [ou Bagnères] a le pré côté Est (côté «château» de Pressy), qui appartint à Samuel Sarrasin et à Louis, comte du fief.

5) La pointe nord-ouest [qui appartient à Horace Bénédict Turretin], où se rejoignent actuellement le ch. des Princes et la rte de Pressy, sera acquise en 1792, par Malan (repreneur de la propriété Candevaux); désigné comme butte, ce coin est alors en partie en vignes.

I *Partie Nord: Candevaux → 1776 Charlot → 1785 Alex. Malan → 1823 Prévost*

En 1719, Ami Candevaux est propriétaire du corps carré, ancien, de la grande maison.

Le 30 août 1735, Marthe, Jacques et François Candevaux héritent chacun une partie de la maison de leur père Ami Candevaux. A Noël 1737, Marthe qui s'est mariée vend sa partie à François, qui revend le 5 février 1744 cette partie (mais non la sienne) à son frère Jean-Louis, (le troisième frère, qui n'avait rien reçu de son père), et la présence de Jean-Louis y est encore attestée en 1758.

Le 23 juillet 1776, Jean-Jacques Charlot (maître horloger, natif de Genève, fils de feu Jean Charlot, habitant de Genève) rachète à Jacques Daniel, deuxième fils de Jacques Gaudevaux (Candevaux) sa part de la maison et le 16 avril 1777 la portion de Marguerite et Antoinette filles de François (il a dès lors deux tiers de la propriété Candevaux, mais pas celle de Jean-Louis).

Le 18 mai 1777 débutent les travaux dirigés par Jean Frédéric Haas en qualité de maçon pour le compte de M. Charlot dans sa maison de Pressy, réparations en maçonnerie, ouverture de portes et fenêtres de la face du côté de la Galerie [à l'Est] et aussi à l'ouverture d'une fenêtre dans le mur mitoyen du côté des sœurs Delamaison ([au Sud] voir ci-dessous, II), du côté du vent, mais celles-ci s'opposèrent à cette ouverture et M. Charlot s'arrangea avec elles par l'engagement qu'il prit par un billet de boucher ladite fenêtre à la première réquisition, ce qui fut fait. Il n'est plus fait mention de travaux d'importance sur cette maison pour plus d'un demi-siècle. Ainsi les deux dessins des ouvertures des façades Est et Nord levés en décembre 1807 (voir fig. 4 et 5, pp. 76-77), avec les galeries en «réserve», rendent compte de la nouvelle physionomie des lieux dès l'été 1777, avec un étage gagné dans le toit. Quant à la reconfiguration «rectangulaire» actuelle du 2e étage, elle ne peut dater que de la seconde partie du XIXe siècle.

En 1784, un plan du territoire de Pressy est levé par Meyer fils.

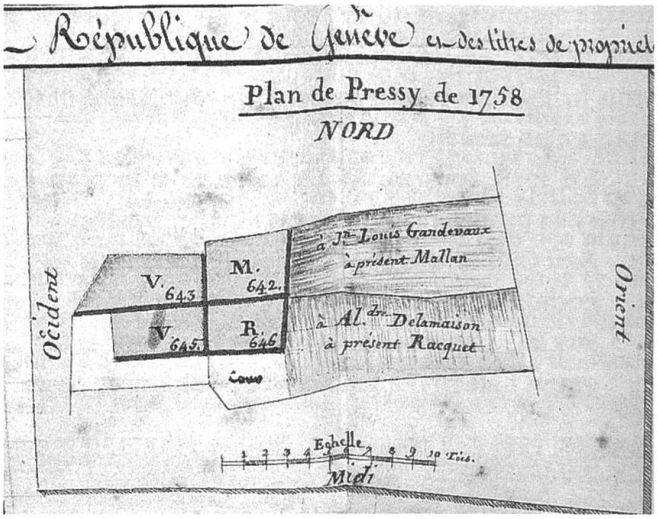

Fig. 2 Reproduction de 1804 d'un fragment du plan 27 du territoire de Pressy levé par Henri (en 1758). Ce plan met en évidence la continuité de la limite entre les deux propriétés et donc le caractère mitoyen du mur de séparation des deux propriétés M (pour la maison carrée d'Alexandre Malan, no 642) et R (pour la «masure» no 646, démolie en juillet 1777, devenue cour appartenant à Alexandre Raquet), alignement qui se prolonge sur un mur séparant deux constructions des Vuitepi. Détail tiré d'un document in-folio offrant le «Tableau où sont tous les auteurs des fonds Malan et Racquet, depuis le 5 décembre 1719 au 14 Fructidor an 12, soit le 1er septembre 1804». Cote des archives des Maisons Mainou: MM – A: 23.

Le 25 août 1785, Alexandre Malan (fils d'Antoine Malan natif et Régent au Collège de Genève), achète en viager à Jean-Jacques Charlot et sa femme sa propriété, acquérant *1)* la Maison de campagne au Village de Pressy avec une place; *2)* un jardin au nord de la susdite maison; *3)* enfin une petite vigne de la contenance d'environ un quart de pose au dit Pressy, lieu-dit «aux Déroches» entre celle d'Ami Candevaux au Midy et celle de la femme de François Serre née Séchaud au Nord, par le chemin de Pressy

aux Ecorcheries au Levant. Ceci pour le prix de quatorze mille florins de Genève que Malan paie à Charlot, puis à sa femme Anne Garcin si elle lui survit, par une rente viagère de cent trente-cinq livres argent courant, versée par moitié de six en six mois.

Le 18 avril 1792, Alexandre Louis Malan acquiert le jardin de Suzanne Séchaud, femme de François Serre, complétant la propriété jusqu'à sa pointe Nord-Ouest, propriété confirmée en justice le 21 janvier 1793 après contestation par Suzanne Séchaud et subhastation.

Le 21 janvier 1793, Malan fait les frais d'une subhastation en justice «pour être maintenu et retenu et en tant que de besoin mis à la réelle et actuelle possession du fond ci-après désigné et confiné à lui vendu par feu JJ Charlot» (probablement décédé fin 1789), et ceci bien qu'Anne Garcin, veuve de Jean-Jacques Charlot, soit encore vivante (elle décédera six ans plus tard). C'est à partir de ce document que «son bien» se dote d'une «allée soit passage à l'entour, et place y contiguë», mots manifestement ajoutés entre les lignes.

Le 18 février 1797, Malan acquiert le dernier tiers de la propriété restée en mains Candevaux: il le rachète d'Isaline Gaudevaux (Candevaux), laquelle en avait hérité le 11 janvier 1793 de son père Jean (lui-même fils de Jean-Louis) «et sera compris dans la présente vente la moitié du banc que la venderesse possède dans l'église de Vandœuvres». Très convoitée, cette moitié de banc à l'église sera décrite plus tard comme équivalant à trois places.

Le 6 mai 1799 [17 Floréal An VII]: décès de Madame Anne Garcin, veuve de Jean-Jacques Charlot.

Le 31 août 1799 [14 Fructidor An VII], Alexandre Louis Malan, citoyen de Genève, instituteur, acquiert du Citoyen Philippe Favre, cultivateur demeurant à Vandœuvres, un terrain (acquis par Favre le 25 mai 1798 [6 Prairial An VI] lors de la mise en vente par la Société économique établie à Genève [société créée le 16 avril 1798, lors de la suppression de la République de Genève rattachée à l'Etat français, pour administrer tous les biens de l'ancienne République, déclarés biens communaux des anciens Genevois]. Malan l'achète en commun avec les deux frères Abraham et Louis Courtay, aussi cultivateurs à Pressy. Cette «terre» est comprise sous le no 19 du Plan 5, volume second déposé aux Archives genevoises, laquelle pièce de cent cinquante toises est confinée par le chemin tendant d'Annemasse à Thonon au Levant, par le chemin de Pressy au Midy, et par le champ et jardin de Hoir Wyss à l'Ouest et au Nord. De cette pièce, Malan va conserver la partie donnant sur le chemin de Pressy et les deux frères l'autre partie (chaque partie payée 101.50 soit ensemble 203 francs de France).

Le 7 décembre 1804, premier procès intenté par Alexandre Malan contre son voisin Racquet, à propos d'un chemin qu'il dit lui appartenir autour de sa maison, ce qui est contesté par Racquet, soutenu par Louis Favre qui lui a vendu le terrain.

En mars 1805, pour tenter de prouver sa propriété sur un passage autour de sa maison, Malan, fournit copie du plan de Meyer fils (levé en 1784).

Dès avril 1805, la validité du plan de Meyer fils est mise en cause par Racquet et Favre son vendeur. Racquet obtient gain de cause en prouvant la mitoyenneté du mur entre les deux propriétés et donc la fausseté des affirmations de Malan.

En 1806, les travaux évoqués par Suës[4] ne peuvent concerner que l'obligation en justice faite à Malan de détruire la salle de bain empiétant sur le terrain de son voisin et de reboucher l'ouverture de la fenêtre installée puis condamnée par Charlot, qu'il avait rouverte dans le mur mitoyen des deux propriétés.

Jusqu'en 1816, une dizaine de procès se succèdent entre les deux voisins Malan et Racquet à raison d'à peu près un nouveau procès par année, devant différentes juridictions. Tous ces procès sont perdus par Malan, débouté à chaque fois, comme pour ce dernier:

Le 21 février 1816, Barthélémy Moreau, huissier à Genève, à la requête de Sieur Claude Alexandre Racquet propriétaire domicilié à Genève assigne Alexandre Louis Malan écrivain domicilié au dit Genève grande rue seize à comparaitre vendredi

4 Marc-Antoine Suës, *Souvenir d'un octogénéraire genevois*.

prochain, 23 février... pour lui intimer «de ne plus troubler son voisin Racquet et de ne pas rehausser son terrain par rapport à celui de Racquet». En fait, Malan avait accumulé de la terre et des pierres sur son terrain qui dominait ainsi celui de son voisin ce qui est interdit à une distance de 6 m des limites de propriété... Comme un cas de jurisprudence conservé le montre, la même situation à Genève quelques années plus tôt avait mené aussi à ce qu'un voisin ne puisse «dominer les autres» en surélevant artificiellement la surface de son terrain.

Le 16 mars 1816, constat que la terre a été enlevée et la clôture réparée par Malan

Le 1er janvier 1823, Jaques Prévost-Vieuseux, propriétaire, rentier, membre du Conseil Souverain du Canton de Genève, acquiert d'Alexandre Louis Malan, professeur d'écriture, citoyen de Genève et y demeurant, un domaine de 13 poses, 170 toises et 4 pieds situé sur les Communes de Vandœuvres et de Choulex pour le prix de 10 000 francs suisses.

Le 23 janvier 1823, acte de dépôt pour Mr Jacques Prévost contre Mr Alexandre Louis Malan qui a sur-hypothéqué son domaine pour un total de 47 553,60 francs. Prévost propose aux seize créanciers de Malan de les dédommager jusqu'à hauteur du prix qu'il doit payer ce domaine, soit 10 000 frs. Malan n'obtiendra rien, les créanciers à peine plus du cinquième de leur prêt.

II Partie centrale: Buffe (ou Bufle) → 1751
Delamaison → 1777 Cresp → 13.12.1781
Delamaison → 23.1.1782 Louis Favre → 1797 sq
Philippe Favre → 22.08.1804 Racquet

Le 2 février 1751, Jacques Buffe, fils de Barthélémy Buffe de Vandœuvres, vend à Alexandre Delamaison de Cologny, demeurant à Vandœuvres:

> une maison, Grange, cour, verger, jardin contenant environ un quart de semature, au territoire de Pressy, paroisse de Vandœuvres, qui jouxte le chemin tendant de Miolan à Soressy de Bize [au Nord Est], la maison et jardin de Jean-Louis Candevaux du couchant [Ouest], le chenevier[5] du nommé Roch du Levant [à l'Est] et la maison et appartenance du dit Roch du Vent; achat fait pour la somme de 1250 florins de Genève.

Les témoins ont signé l'acte, mais pas le vendeur «pour ne savoir écrire».

Le 30 juin 1777, acquisition par Jean-François Cresp, maître horloger, citoyen de Genève de la propriété de la femme de Moyse Duperroux dit Meylan, c'est-à-dire Jeanne Pernette Delamaison (et de ses trois sœurs, cessionnaires); à savoir:

> une Maison, soit bâtiment en masures, située au village de Precy sur Genève. Ensemble tous les décombres qu'il y a au dit lieu, tant en pierre, bois, tuiles, qu'autres, sans réserve. Ensemble le verger & jardin y contigu, au Nord du dit bâtiment.

Jean-Frédérick Haas maître maçon vient démolir ce qui reste de la vieille maison Buffe, augmentant l'étendue de la Cour qui existait au-devant (convoqué devant la justice trente ans plus tard, lors d'un des procès entre Racquet et Malan, Haas se rappelle - sur la foi de ses notes conservées dans ses cahiers de travaux de cette année-là - que cette vieille maison démolie était plus petite que celle de laquelle elle était mitoyenne [comme le montre aussi le plan de 1718] et «qu'en 1777 avant la démolition de la maison Cresp, il y avait un mas formant quatre maisons qui étaient toutes de la même hauteur, ainsi que les toits». Le prix de l'acquisition par Cresp est de 2600 florins de Genève pour l'immeuble et 1400 florins pour les masures, décombres et terrains, soit ensemble 4000 florins et 4 louis d'or neuf pour les frais de notaire et de justice.

Le 20 juillet 1777, Cresp passe une convention avec les maçons Jean-Frédérick Haas et Pierre Lambelet, entrepreneurs maçons, associés, demeurant à Genève, et avec les frères Jean-Pierre et Daniel Bovet, charpentiers devant Etienne Fornet notaire. Les quatre entrepreneurs associés deux à deux:

> promettent et s'engagent de construire un nouveau bâtiment, tant en maçonnerie que charpente lequel bâtiment contiendra un rez-de-chaussée sur étage au-dessus avec une face de cabinets encore au dessus au Nord

5 Qui produit le chanvre.

et une écurie et fenière au-dessus, le tout conformément aux deux plans, tant pour la maçonnerie que pour la charpente qui en ont été faits et suivant les deux devis qui en ont été dressés[6] [...] entre cy et le premier de mars de l'année prochaine 1778, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Le prix arrêté avec les maçons Haas et Lambelet est de 5663 florins monnaie de Genève, les Bovet charpentiers demandent 5087 florins. La construction ne commence pas avant le mois d'octobre selon les déclarations de J.-F. Haas en 1808 et pourtant la construction de la maison de neuf pièces, avec cave et grenier, fut achevée dans les temps[7], donc avant le 1er mars 1778.

Le 14 septembre 1777 encore, Cresp passe convention devant notaire avec Jean-Louis Vuitepi pour «faire réédifier incessamment le mur qui est mitoyen» (et qui en a semble-t-il bien besoin après la destruction ou l'écroulement de l'ancienne partie sud de la maison). Cette convention fixe que les travaux de réfection du mur seront menés et payés par Vuitepi, Cresp s'engageant à payer ensuite la moitié, sous faute que le mur appartienne alors entièrement à Vuitepi. En fait, Cresp ne tient aucun de ses engagements financiers. Il ne règle rien pour ce mur, propose un nouveau contrat d'association en compagnonnage avec les constructeurs de la maison et surtout ne paie pas ce qu'il doit à l'ancienne propriétaire.

Le 13 décembre 1781, Jeanne Pernette Delamaison qui n'a pas été payée récupère par voie de justice sa part du domaine (et celles de ses sœurs) avec la nouvelle maison dont les travaux n'ont semble-t-il toujours pas été acquittés. Elle revend le tout le mois suivant à quelqu'un de solvable.

Le 23 janvier 1782, Louis Favre, communier de Vandœuvres, devient propriétaire de la part des héritières d'Alexandre Delamaison.

Le 8 octobre 1782, Favre paie 15 écus à J.-L. Wuittepy (Vuitepi) pour sa part du mur commun et indivis au Sud de sa cour et mur Nord des bâtiments Wuittepy: comme il paie ainsi ce que Cresp s'était engagé à acquitter et comme il va régler le prix convenu avec Jeanne Pernette Delamaison, il est plus que probable que ce soit lui aussi qui ait payé les maçons Haas et Lambelet comme les frères Bovet charpentiers.

Le 10 janvier 1797, Louis Favre vend ses biens en viager à son fils Philippe Jean Etienne Favre, dont la maison qu'a fait construire Cresp vingt ans plus tôt. Le père se réserve la jouissance de ses biens jusqu'à sa mort et le fils s'engage à verser une rente viagère de 12 louis d'or neufs par année à la veuve de son père: Elizabeth Sage. Cette propriété comprend la maison, avec un jardin derrière et un devant, une pièce en pré, champ et jardin de la contenance d'environ une pose au lieudit Deroche.

Le 27 avril 1797 (an 6 de l'Egalité genevoise), Louis Favre, citoyen laboureur réclame de son voisin Michel Keck, charron, la fermeture d'une fenêtre que celui-ci vient d'ouvrir sur sa propriété bien que le mur soit mitoyen. Il n'y a pas eu de conciliation au bout de la démarche, mais Keck est condamné à refermer ce «jour» dans un mur mitoyen.

Le 22 août 1804 (après promesse de vente le 16), Philippe Favre vend pour le prix de 1100 écus sa maison de Pressy, ainsi que la cour et jardin, à Claude Alexandre Racquet, contrôleur de messageries, demeurant à Genève (cet achat sera entièrement payé et soldé le 1er novembre 1812).

De 1804 à 1816, Racquet gagne les différents procès que lui intente Malan ou ceux qu'il intente à son tour contre les menées de ce voisin envahissant.

Le 29 août 1809, Racquet écrit par exemple au Président du Tribunal de première Instance du premier arrondissement du Léman pour dire que Malan vient de lui intenter un 8e procès (en six ans), ce qui retient le début de travaux de réfection de toiture nécessaires parce que le dit Malan fait couler sa cheneau (gouttière) sur son toit, au risque d'inonder les étages inférieurs... et que Racquet ne voit donc pas approcher l'hiver sans inquiétude.

Le 24 mai 1810, signature du contrat de mariage entre Charlotte Louise Suès, marchande épicière,

6 Ces plans de 1777 n'ont pas été retrouvés.

7 Devenue le no 48 de la route de Pressy, cette maison est depuis 2010 le lieu des résidences d'auteurs des Maisons Mainou.

demeurant à Genève et Claude Alexandre Racquet, contrôleur des Messageries, demeurant à Genève (contrat passé sous le régime dotal). C. A. Racquet est le fils d'Adrien Racquet pharmacien demeurant à Melun et de Marie-Anne Sirot. Veuf, et père de deux filles, il épouse Charlotte Louise Suès, fille de feu Jacques Suès, négociant et de Marguerite Judith Francillon, demeurant à Genève.

Le 4 mars 1819, Claude-Alexandre Racquet achète un terrain à François Courtay, agriculteur à Pressy, fils de feu Abraham Courtay, pour le prix de 10 louis soit 500 florins de Genève; s'y trouve notamment la place de 20 mètres carrés que Courtay avait échangée en 1801 avec George Scheffer, maréchal-ferrant à Pressy (voir ci-après).

Le 26 juin 1822, Claude-Alexandre Racquet, reçoit de sa seconde épouse Charlotte-Louise, née Suès, un capital de 26 600 francs, prix de la liquidation du magasin [épicerie] tenu par elle jusque-là et à valoir depuis leur mariage du 24 mai 1810 à Genève sur la constitution de la dot de sa femme; cette somme est remise au mari qui la gère mais sera rendue et payée en cas de séparation; acte passé devant Me Janot.

Le 17 juillet 1822, contrat de mariage entre Jeanne-Esther Racquet, demeurant à Genève et Louis Aimé Breittmayer, négociant à Lyon, passé sous régime dotal devant Me Janot, notaire à Genève. Jeanne-Esther Racquet est fille de Claude-Alexandre Racquet et de sa première épouse Jeanne Françoise Poncy, décédée dans les premières années de 1800. Quant à Louis Aimé Breittmayer, il est l'aîné des fils de Christophe Breittmayer et d'Angélique Gallatin et achève sa formation de «voyagiste» à Lyon: le père Racquet a trouvé en lui un successeur pour sa maison de messagerie et pour le domaine de Pressy.

Le 3 juin 1825, acte de vente de Jean François Dess-Maurice et Lantelme Aubert à Racquet de 3 poses de pré à prendre à la suite du lot vendu ce jour au Sieur Delamaison, le pré dit «de la Bretigny» porté sous le no 86 de la matrice cadastrale de la Commune de Vandœuvres, section B; Racquet paie et s'en voit acquitté le même jour.

Le 9 octobre 1825, Claude Alexandre Racquet rachète aux hoirs de Jacob Neff décédé un «pré rond de trois poses (au lieu-dit La Butini, sous Pressy, et dépendant du domaine de Crête), moyennant: frs 3000», contrat passé devant Me Janot.

Le 20 novembre 1826, pour le pré sous Pressy, fixation de limite entre Claude Alexandre Racquet et Madame Dechapeaurouge. Selon l'acte de délimitation acquis de Mme Julie Bordier, Veuve de Guillaume Corneille de Chapeaurouge: la haie sur le terrain reste à Racquet, le fossé de l'autre côté est aux de Chapeaurouge.

III Partie Ouest: Vuitepi (Wuittepi) → (location Roch?) → Vuitepi-Keck

La propriété qui en 1718 est à Jean-Marc Vuitepi (comprenant une maison toute en longueur accolée au Midi du «carré» Candevaux et à la Maison Buffe, ainsi qu'une écurie accolée au sud de cette maison des jardins et le grand terrain no 9 du plan de 1718) semble avoir appartenu ou avoir été louée avant 1751 à un nommé Roch, qui fait du terrain un champ de chanvre et tient alors la «maison et appartenance». Sur le plan de 1758, la disposition des constructions est réorientée: il est possible que dès lors déjà, comme on le voit mieux détaillé sur le plan de 1807, la partie Sud devient la maison et les parties au Nord la grange et l'écurie; s'y adjoindra un couvert. En été 1777, cette propriété apparait à nouveau dans la famille Vuitepi: son propriétaire est Jean-Louis Vuitepi. Comme le dira Haas, à cette époque les deux parties de la maison Vuitepi sont de même hauteur ainsi que les toits que celle de ses voisins Charlot et de la ruine Delamaison achetée et démolie par Cresp: un étage sur rez surmonté de toit.

Vers 1796, la fille de Jean-Louis Vuitepi épouse Michel Keck, charron à Pressy.

Fin avril 1797, Michel Keck a fait ouvrir une fenêtre donnant sur la propriété de son voisin Louis Favre, bien que le mur soit mitoyen et se trouve condamné à refermer ce jour auquel il n'a nullement droit.

Le 27 juin 1802 [8 Messidor an X], de Keck reconnaît sur papier timbré que le citoyen Malan a bien voulu permettre de faire entrer la poutre qui soutient l'avant-toit de Keck dans le mur de sa mai-

son quoi qu'il n'ait point de droit d'appui et qu'il est maître de faire jeter cette poutre quand il lui conviendra.

Du 16 février au 21 avril 1818, procès de Racquet (demandeur) contre les «mariés Wuittepy & Keck» (à savoir Marthe Bernardine Wuittepy [Vuitepi], femme de Michel Keck), affaire résolue le 21 avril en conciliation. Les époux Vuitepi n'ont qu'un droit de passage à pied sur le terrain de Racquet les séparant de la route et la porte qu'ils ont installée au bord de leur jardin doit s'ouvrir sur leur terrain et non sur celui de Racquet, lequel peut démontrer qu'il possède tout son terrain contre la requête des Wuittepy qui estimaient que le chemin au travers de sa propriété leur appartenait.

Ailleurs à Pressy

Le 1er mars 1789, le maître-charron Jean Kumerling [Kümmerling] installé à Pressy, sur la Place, reconnaît devoir à Christophe Breittmayer pour son salaire 9 louis d'or neuf et demi et promet qu'il les paiera en mars ou avril.

Au début d'août 1789, l'assistant charron Christophe Breittmayer de Altleiningen dans le Palatinat, fait appel par lettre à l'Auditeur de Genève parce que son patron le maître charron Jean Kumerling n'honore pas les reconnaissances de lui devoir depuis longtemps son salaire et ne le paie pas.

Le 12 août, Verbal de l'Auditeur Ami Mallet contenant une obligation de J[ea]n Kummerling en faveur de l'assistant charron Christophe Breittmayer.

Le 27 avril 1801 [7 Floréal an IX], George Scheffer (né à Freischbach dans le Palatinat, maréchal-ferrant à Pressy) acquiert pour 72 francs de France au village de Pressy une petite place située entre la maison du citoyen Vuitepi & la pompe publique, de la contenance d'environ 7 à 8 toises [la toise de Genève valant 2,5987 m cela correspond à une surface d'environ 20 mètres carrés] que lui vendent Philippe Favre, Jacques Daniel Candevaux et Guillaume Langin, agriculteurs à Vandœuvres.

Le 28 avril 1801 [8 Floréal an IX], George Scheffer échange la parcelle acquise le jour précédent avec François Courtay contre une parcelle contigüe à son domaine. Les limites de cette place désormais en possession de Courtay sont, à l'Ouest, «le grand chemin tendant de Vandœuvres à Pressy, au Nord la Maison Wuitepy, au Midi par ladite pompe publique et au Levant par le jardin dudit citoyen Wuitepy.»

Le 23 octobre 1813, est décerné à Genève un Certificat - laisser passer - Passeport impérial du Département du Léman au département du Simplon (Sion) délivré au nom de Christophe Breittmayer, âgé de 52 ans. Le père du futur propriétaire du domaine est donc né vers 1760.

Le 3 avril 1815, lettre de Cité obtenue par Jean-Christophe Breittmayer, âgé de 55 ans:

> Nous Syndics et Conseils d'Etat de la Ville et République de Genève savoir faisons que Jean Christophe Breittmayer, né à Altleiningen, près de Grünstadt (village et ville du district de Bad Dürkheim, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne), âgé de cinquante-cinq ans, charron, fils de feu Adam Breittmayer nous ayant présenté requête pour être par nous admis à l'honneur du droit de Cité dans la Ville de Genève, conjointement avec ses quatre fils; après avoir pris sur la vie et les mœurs du dit Jean Christophe Breittmayer, les informations nécessaires, lesquelles ont été satisfaisantes; Nous étant assemblés dans notre Conseil Ordinaire, Nous déclarons avoir admis et reçu le dit Jean Christophe Breittmayer ici présent acceptant et remerciant au nombre et rang de nos autres citoyens, avec Aimé Louis, André Gaspard Louis, Jean Jacques et Jean Christ Breittmayer ses quatre fils mineurs. Voulons qu'à l'avenir eux et leurs enfants légitimes et non adoptifs, tandis [tant] qu'ils feront leur habitation dans notre Canton, puissent jouir de tous les privilèges franchises et honneur dont jouissent nos dits citoyens, moyennant ce que le dit Jean Christophe Breittmayer nous a volontairement promis et juré sur les Saintes Ecritures de Dieu, de suivre la Sainte Réformation Evangélique, d'être bon et fidèle à cet Etat, d'obéir à nos Seigneurs et à leurs Officiers,

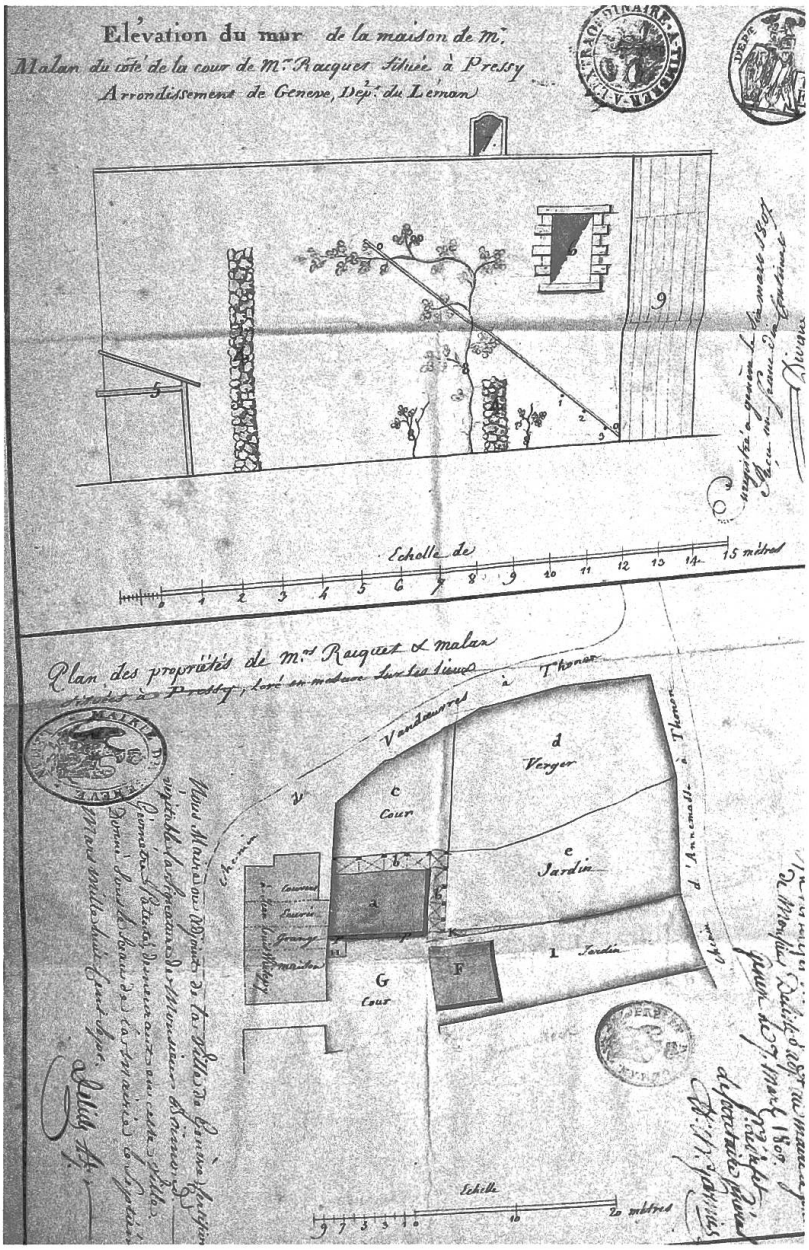

Fig. 3 En haut: élévation de la façade Sud de la maison carrée, dans l'état d'après la démolition durant l'été 1777 de la masure Meylan-Delamaison (anciennement Buffe, no 646 du plan de la fig. 2, p. 71). Avec le no 4, les deux restes de murs perpendiculaires encore apparents signalent la façade comme mitoyenne. En 6 la fenêtre ouverte et condamnée dans le mur mitoyen. Le petit bûcher (no 5) comme les plantes de la treille appuyées contre le mur (no 8) appartiennent à Racquet, propriétaire de cet espace. En bas. plan levé sur place le 7 mars 1807 des propriétés Mallan (a, b, c, d) et Racquet (F, G, H, I) avec triangle d'espace contesté (K). A gauche: disposition des couverts, écurie, grange et maison Vuitepi, qui seront achetés par Racquet en 1830 et aussitôt en bonne partie démolis, puis rebâtis. Le tout dessiné à l'encre de chine et aquarellé, signé par le géomètre Boimond le 27 février 1807. Enregistré le 6 et authentifié le 7 mars 1807 par la Ville de Genève. Cote des archives des Maisons Mainou: MM – A: 25.

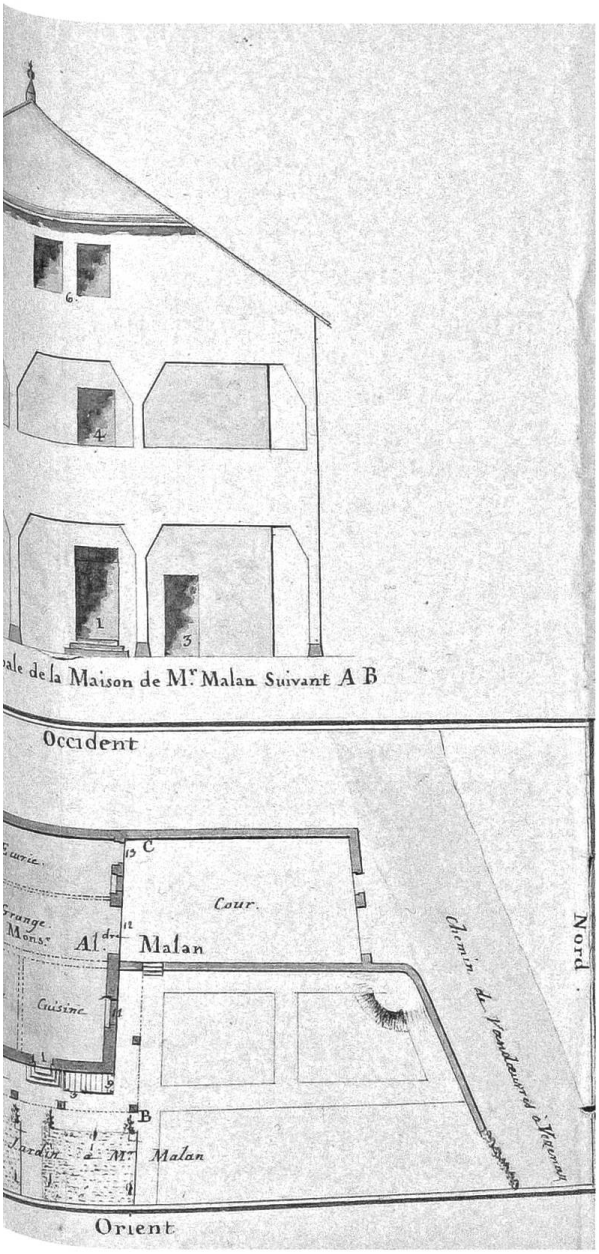

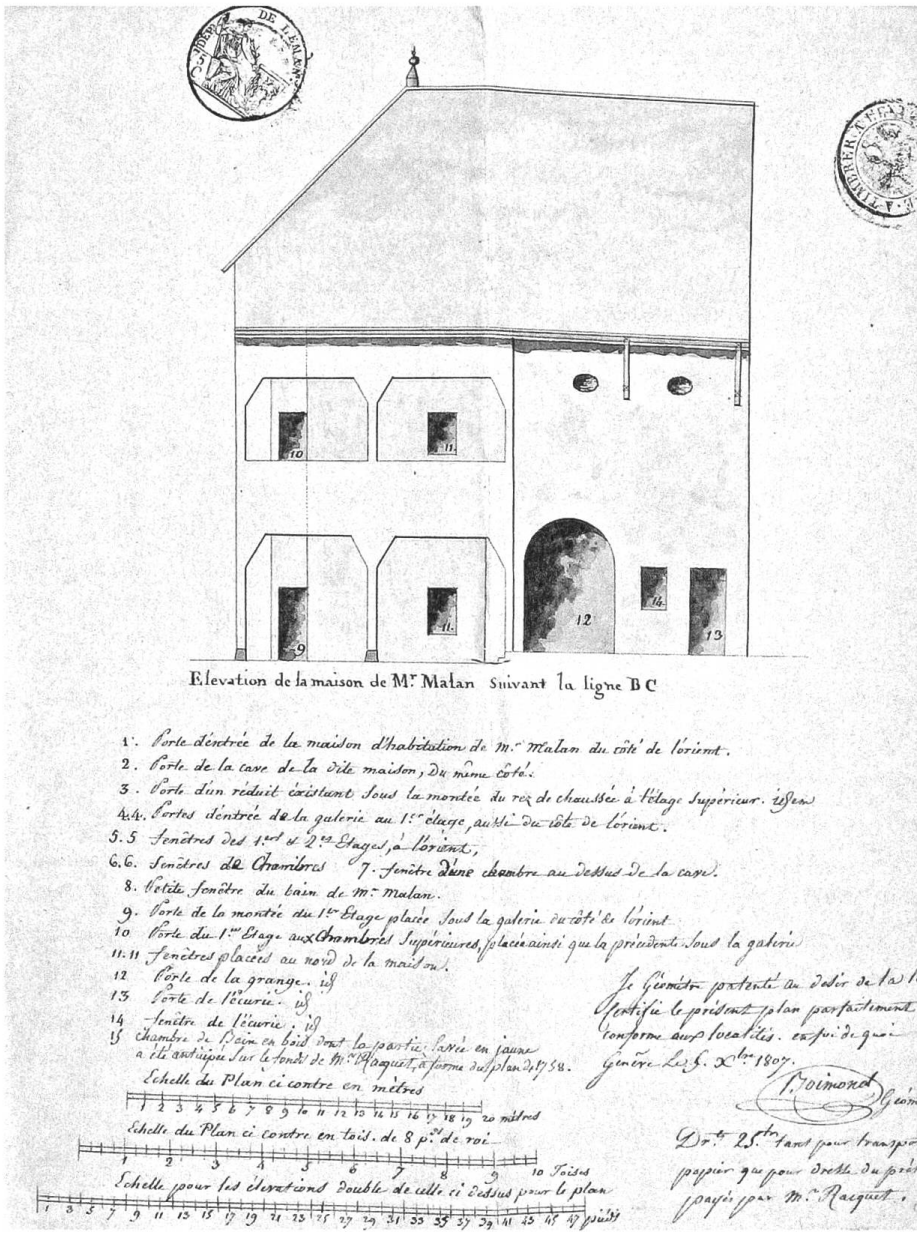

Fig. 4 En haut: élévation de la façade Est de la maison carrée en décembre 1807 (travaux de transformation, ouverture d'huis et construction de galeries, datant du printemps 1777). Les légendes correspondant aux numéros sont sur la figure 5. Les parties plus claires (réserve) correspondent aux colonnes et galeries en bois; leurs socles en pierre apparaissent de couleur plus foncée. En bas: plan avec répartition des espaces dans la maison Malan et emplacement de la maison «nouvelle» bâtie durant l'hiver 1777-1778. Dans l'angle et au bout de la galerie, près de la «Maison nouvelle»: emplacement du bain construit par Malan aux deux tiers sur le terrain de son voisin Raquet.

Fig. 5 Elévation de la façade Nord. La partie de la galerie en bois, à gauche, a été fermée par des murs en dur (sans doute au cours du XIXe siècle), créant deux nouvelles pièces: la petite salle à manger donnant aujourd'hui d'une part sur le grand hall et d'autre part sur la cuisine, au rez, et le bureau du 1er étage. Les fig. 4 et 5 sont les pages 2 et 3 d'un même document, dessiné à l'encre de chine et aquarellé, signé par le géomètre Boimond le 5 décembre 1807. Certifié par la Mairie de Genève de 29 janvier 1808 et légalisé par la préfecture du département du Léman, le 30. Cote des archives des Maisons Mainou: MM – A: 26.

d'observer et garder les Edits les Ordonnances les droits et les Règlements de la Ville.

Le 24 décembre 1823, passeport suisse délivré par le Canton de Genève, valable pour un an pour Christophe Breittmayer, citoyen de Genève, charron, âgé de 64 ans.

Années 1830 : le domaine unifié

Le 6 mars 1830, première proposition de vente, signée par les Keck:

> d'une maison de trois appartements et une boutique en bois et grenier avec une grange et fenier et caves, un verger et jardin avec tous les arbres et arbustes actuellement en racines, de même que toutes les hayes et palissades ainsi qu'une petite masure avec ses décombres.

Cette proposition mène à une promesse de vente entre Bernardine Vuitepi épouse de Jean-Michel Keck charron, demeurant ensemble à Pressy et Claude Alexandre Racquet.

Le 15 mars 1830, Claude Alexandre Racquet acquiert à Pressy de la Société Collective de Vandœuvres environ neuf à dix toises de terrain de la place de la pompe sous le no 17 de la section B du Cadastre pour le prix de 151 florins de Genève (ou 3 louis de France).

Le 19 mai 1830, Racquet acquiert les fonds de Jean-Michel Keck, charron à Pressy, et de sa femme Marthe-Bernardine Vuitepi à savoir une maison, jardin, verger, masure et dépendances sis à Pressy, Commune de Vandœuvres moyennant 11 500 florins, contrat de vente passé devant Me Janot à Genève.

Le 1er juin 1830, octroi à Racquet par la chambre des Travaux publics des autorisations (à sept conditions mentionnées) de faire abattre des constructions de l'enclos en sa possession, acquis des fonds de Jean-Michel Keck.

Les samedi 26 juin et mercredi 14 juillet 1830, la *Feuille d'Avis de la République et Canton de Genève* (dans ses no 51 et no 56) signale ces changements.

Les 4 et 18 octobre, résumé de divers paiements directs précédents aux créanciers directs des Keck, (un tailleur et la fille du couple) et aux Keck eux-mêmes. Par ce nouvel achat important Racquet détient plus des deux tiers du domaine actuel.

Le 24 novembre 1830, Cougnard, procureur, pour avoir fait purger les hypothèques légales fait passer à Racquet sa note qui se monte à 100 frs 6 sols; par ailleurs les frais de justice selon quittance de Me Janot notaire pour les frais d'acquisitions des mariés Keck se montent à 770 frs.

Le 20 décembre 1830, Racquet signale à la chambre des comptes qu'il a fait abattre tous les bâtiments portant le no 130 de l'Assurance Mutuelle et prie qu'on enlève ces bâtiments du Rôle de l'impôt foncier.

Le 28 octobre 1831, naissance à Genève de Jeanne-Louise Breittmayer, fille de Louis Aimé Breittmayer et de Jeanne-Esther Racquet.

Le 27 janvier 1838, Jaques Prévost-Vieusseux vend à Claude Alexandre Racquet un petit domaine situé à Pressy pour le prix de 8000 livres. Il s'agit de celui qu'il avait acquis de Malan en 1823.

Le 19 février 1838, l'état des hypothèques sur le domaine vendu par Prévost à Racquet montre une situation saine.

Le 30 décembre 1838, copie du compte de Biner & Dupan, pour les frais relatifs à la vente du domaine de Mr Prévost, à Pressy, acquittés ce même jour. Par ce troisième achat important, Racquet constitue cette année-là à très peu de chose près le domaine actuel (avec quelques autres terres aux environs).

Le 16 juillet 1842, Claude-Alexandre Racquet vend une partie de son domaine à Louis Aimé Breittmayer (son gendre depuis vingt ans) au prix de 8000 livres, soit 12 955 francs et 44 centimes. Dans les grandes lignes, il conserve le domaine Favre, le premier qu'il ait eu avec le sud et l'ouest de la propriété, remettant à la génération suivante l'autre partie – à savoir la grande maison, acquise peu à peu et sur le tard et pour le prix de la dernière grosse acquisition. La partie acquise par Breittmayer est ainsi décrite:

> une maison de maître à laquelle sont contigües les dépendances rurales, cour, jardin, pompe, parterre et verger, le tout en un seul mas, de la contenance d'environ deux cent dix toises,

portant sur le mur intérieur de la cour le Numéro 131 de l'Assurance mutuelle, inscrit au cadastre de la dite Commune sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5 & 6 section B; confiné au nord par le chemin tendant de Vandœuvres à Pressy, au levant par le Grand chemin dit du Prince, au midi et au couchant par les fonds du vendeur. Il est bien entendu que dans la présente vente sont comprises: *1)* toutes les haies et arbres et le mur de la cour faisant partie du dit mas; *2)* les trois places à l'Eglise de Vandœuvres, provenant de Mr Malan, l'un des précédents propriétaires du fonds vendu, desquelles places Mr Jaques Prévost Vieusseux s'est réservé la jouissance pendant sa vie; *3)* trois glaces placées à trois cheminées; *4)* toutes les améliorations, augmentations et constructions qui ont pu être faites aux dits immeubles par l'acquéreur, lequel en a été en possession à titre de locataire.

Le 6 août 1842, décès à Pressy de Charlotte-Louise Suès, seconde épouse de Claude-Alexandre Racquet. Son testament, rédigé et daté du 15 décembre 1831, homologué et enregistré le 17 août 1842 par Me Jourdan, notaire, rappelle qu'elle a surtout vécu à Pressy et n'a eu que des enfants morts en bas âge; elle a une sœur, Marie, qui vit en Hongrie, et un frère, Marc Jules Suès, Secrétaire de l'Etat Civil qui a eu une fille, Louise, nièce de la légataire; que son mari a eu deux filles de son premier lit: la cadette, Jeanne Esther, mariée à l'aîné des fils Breittmayer en 1822, a reçu 2450 frs pour composer sa dot et recevra encore le quart de ce que possède la légataire à sa mort et une fille aînée, Rose Racquet, qui recevra autant.

Le 13 mars 1845, décès de Claude-Alexandre Racquet. Par son testament (daté du 13 novembre 1843, chez Me Janot notaire à Genève), il lègue les deux tiers de ce qu'il possède à sa fille mariée et un tiers à l'autre qui pourra jouir du domaine sa vie durant.

Fin 1846, dépôt du compte pour les réparations faites à Pressy en 1844, 1845 et 1846 d'un montant de Frs 6012 pour Louis Aimé Breittmayer par François Broillet, architecte.

Le 11 novembre 1851, Adrienne-Elisabeth-Esther Breittmayer, fille d'Aimé-Louis, épouse Benjamin Tournier (de la branche des Tournier originaire de Saint-Félix de Sorgues en Aveyron, né le 21 janvier 1826, fils de Pierre Tournier et de Marie Delphine Roqueblave). Elève à Genève, ce Tournier soutient sa thèse de théologie «De la prédication» le 9 juin 1851 à l'Université de Montauban. Ensuite domicilié à Genève (1851-1856), puis pasteur à St-Laurent du Cros dans les Hautes-Alpes (1856-1865), il est ensuite pasteur dans les Vallées Vaudoises du Piémont[8]).

Le 1er février 1853, Jenny Breittmayer (née Jeanne-Esther Racquet), veuve, achète à Mlle Clotilde Boissier, seule fille de Jacques Germain Boissier décédé à Genève ab intestat le 28 novembre 1852, une petite maison située à Pressy, commune de Vandœuvres, portant le no 137 de l'Assurance mutuelle, contigüe à la maison de son [demi-] frère Théodore Courtay dont elle est séparée par un mur indivis entre les deux fonds, plus le terrain qui en dépend. La vente est faite pour et moyennant la somme de deux mille cinq cents francs payables après les formalités et intérêts à 4% courants dès ce jour.

Le 4 décembre 1864, Hoir Breittmayer: estimation du domaine de Pressy et du Cheptel faite par MM. Reverdin & Faures pour les bâtiments et par MM. Oltramare de Cartigny et Batard de Vandœuvres pour les terres et le train de campagne.

Le 4 janvier 1865, acquittement du compte des Tournier-Breittmayer qui devait, pour les travaux de 1864 faits par M. Schaeck-Jaquet, 37.95, puis pour ceux de juin à octobre 1864: Frs 31 572.

De 1869 à 1872, Jean-Louis Tournier-Breittmayer s'acquitte de nombreux petits travaux menés par Salomon Bornet.

Le 26 novembre 1870, naissance à Genève d'André Paul Tournier, fils de Jean-Louis Tournier et de Jeanne-Louise Breittmayer.

Le 16 décembre 1873, naissance à Genève de son frère Pierre Louis Tournier.

En 1873 et 1874, Jean-Louis Tournier-Breittmayer s'acquitte de comptes pour plus de 2200 frs

8 Voir *Livre du Recteur*, t.VI.

pour les travaux menés en avril et mai 1872 par Emile Milleret, architecte.

En 1880, mort d'Adrienne-Elisabeth-Esther Breittmayer. Son mari, Benjamin Tournier, devient ensuite pasteur de la Société Coligny en Algérie dès 1882 et ne revient dès lors que pour les trois mois d'été chaque année à Vandœuvres[9].

Le 4 juin 1889 à Vandœuvres, le pasteur Benjamin Tournier, 63 ans, épouse en secondes noces Anne Elisa, fille de Christophe Erismann[10].

Le 11 septembre 1903, naissance à Genève de Denise Léonie *Geneviève* Tournier, fille d'André Paul Tournier et de Anne Humberte Gustava Dufour

Le 12 mars 1905, naissance à Genève de Marie Louise Eva *Germaine* Tournier, fille d'André Paul Tournier et de Anne Humberte Gustava Dufour: la future «Mainou».

Le 2 août 1908, naissance à Vandœuvres de André Roger François Jean Louis Tournier, fils d'André Paul Tournier et de Anne Humberte Gustava Dufour.

En avril 1910, Paul Tournier débute l'apprentissage du vol aéronautique à Viry, aidé par Taddéoli, mais fait une chute le 15 de ce même mois sur un Dufaux-4 à moteur ENV qui est détruit. Indemne, il ne peut pourtant plus participer au meeting de Pâques de Viry. Il n'y a pas encore d'appareil biplace pour l'écolage et le pilote reste seul «maître» à bord. En novembre, Tournier réalise de beaux vols sur un Dufaux qu'il s'est acheté en août, l'utilisant jusqu'en été 1911[11].

Il est aussi pilote de compétition automobile et apparaît au volant des voitures genevoises Piccard-Pictet dites «Pic-Pic»; il participe au Grand Prix de l'automobile club de France 1914, à Lyon, arrivant 14e sur une quarantaine de concurrents, toujours au volant de sa Pic-Pic. Sa conduite «sportive» entraîne un drame sur la route de Vandœuvres, où il heurte et tue un piéton. A la suite des procès, puis demandes d'indemnités dont il doit s'acquitter, il décide au milieu des années 20 de mettre en vente le domaine de Pressy et de repartir en France.

Le 30 juin 1926, sa seconde fille, Germaine Tournier, épouse le pianiste Johnny Aubert[12], élève d'Oscar Schulz puis de Marie Panthès, prix de virtuosité «avec grande distinction» en 1909, puis prix Liszt, lauréat de nombreux prix, notamment à Paris, et qui dès 1912 a commencé d'enseigner lui-même le piano au Conservatoire de Genève (ce qu'il va continuer de faire durant une quarantaine d'années, formant dans sa classe supérieure plusieurs générations de pianistes). Outre de nombreux récitals donnés à travers la Suisse et dans les pays environnants, Johnny Aubert est engagé dès 1921 comme soliste par l'Orchestre de la Suisse romande.

En 1927, Germaine Tournier convainc son père de lui vendre le domaine de Pressy où elle a grandi. Johnny Aubert aide sa jeune épouse qu'il surnomme «Mainou» dans ce lourd investissement. Le couple s'installe donc à Vandœuvres qui devient dès lors un lieu d'accueil pour de nombreux autres artistes, propice à l'écriture, à l'élaboration de nouveaux concerts et de spectacles.

De 1927 à 1933, Germaine Tournier est occasionnellement violoncelliste à l'Orchestre de la Suisse romande. Puis, elle se forme comme comédienne et obtient en 1934 le certificat d'art dramatique au Conservatoire de Genève dans la classe de Carmen d'Assilva et fait cet été 1934 ses débuts au Théâtre du Parc et au Studio d'art dramatique, passant définitivement de la musique au théâtre.

De 1934 à 1936, Ernest Fournier l'engage dans la troupe de la Comédie de Genève. Sous sa direction, elle interprète Panope, la suivante de *Phèdre* de Racine (1934) et Elise, la fille d'Harpagon dans *L'Avare* de Molière (1935) entre autres. Elle est aussi Gertrude dans *Tell* de René Morax au Théâtre du Jorat (1935) puis au Théâtre Municipal de Lausanne, elle joue dans *L'Esprit du Mal* de Morax (1936).

De 1937 à la Seconde Guerre mondiale, Germaine Tournier collabore principalement avec un jeune élève de Charles Dullin, le metteur en scène français Pierre Valde. Avec lui, elle mène les

9 Voir *Livre du Recteur*, t.VI.

10 *Ibid.*

11 Informations recueillies sur le site PionnairGE, des pionniers de l'aéronautique à Genève

12 John Adolphe Aubert naît le 11 novembre 1889 à Genève, cadet de sa famille de musiciens.

activités genevoises du Théâtre du Temps qui réalise une demi-douzaine de pièces, jouant en création Vincente dans *Le Fou d'Hérens* de Louisa Kunz-Aubert à Vandœuvres et à Genève et Ruwa dans *Moloch* de César von Arx à la Comédie de Genève; elle est aussi, notamment, Marceline dans *Jean de la lune* d'Achard. A travers cette aventure de deux ans, elle est initiée aux exigences des rénovateurs théâtraux du Cartel. Elle travaille aussi en 1939 avec Ludmilla Pitoëff, tenant le rôle de Lechy Elbernon dans *L'Echange* de Claudel réalisé sous la conduite du jeune François Simon au Grand Théâtre de Genève. Leopold Lindtberg l'engage dans deux films antinazis sur la question de l'accueil des réfugiés en Suisse pendant la guerre: *Marie-Louise* (1944) et *La Dernière Chance* (1945). En 1945 et 1946, elle est Mme Webb dans *Notre petite ville* de Thornton Wilder que réalise Claude Maritz, à la Salle communale de Plainpalais puis à Paris, au Théâtre du Vieux-Colombier et au Théâtre Gramont.

En 1948, elle met en scène une grande réalisation de plein air: *Jean Turbineur* au Parc des Bastions

Le 31 janvier 1954, Johnny Aubert donne un dernier concert public puis une paralysie des bras le gagne.

Le 1er mai 1954, décès de Johnny Aubert à Genève.

A la Comédie de Genève, Germaine Tournier tient dès 1953 pour Maurice Jacquelin des rôles de mondaines perfides telles que Mme Lefèvre dans *La Reine blanche* de Barillet et Grédy (1957) ou Lady Harriet Gordon dans *Quatuor* de Noël Coward (1956). Au Théâtre de Poche, elle joue sous la direction de Fabienne Faby de 1956 à 1960 et met en scène *Rue des anges* de Patrick Hamilton, où elle interprète Elisabeth (1958). Au Nouveau Théâtre de Poche, elle est ensuite pour Serge Nicoloff, la vieille maman dans *L'Azote* d'Obaldia (1963), la mère de Bélise dans *Amour de Don Perlimplin avec Bélise en son jardin* de García Lorca (1964) et la vieille fille dans *La Grande Rage de Philippe Hotz* de Max Frisch (1962). Sous la direction de Richard Vachoux, elle reprend là le rôle d'Hermia, mère de Coelio dans *Les Caprices de Marianne* de Musset (1965), qu'elle avait tenu à la Comédie pour André Talmès (1960); elle est aussi Léonide Mangebois dans *Intermezzo* de Giraudoux (1967) qu'elle reprend à la Comédie pour Jean Bruno (1976). Au Théâtre de Carouge, elle crée en français pour Philippe Mentha le rôle de la mère dans *Biographie* de Frisch (1968).

En fin de carrière, elle remonte sur scène et joue notamment des textes de Gérald Chevrolet, *Hôtel blanc* (1983), *Le Voyage* (1986), puis le monologue *Vieille immobile* (1988). Elle crée le rôle de la Mémoire dans *L'Aimant ou Voyage avec la lymphe* de Philippe Morand au Théâtre Saint-Gervais (1985). Au Nouveau Théâtre de Poche, Martine Paschoud lui confie le personnage de la vieille femme dans *Cassandre* de Christa Wolf (1987), puis elle est la servante Margret dans *Le Pélican* de Strindberg mis en scène par Dominique Pitoiset (1988). Elle tourne aussi dans deux films réalisés par Michel Rodde, *Les Ailes du papillon* (1983) et *Le Voyage de Noémie* (1986). Elle a très longtemps enseigné le théâtre, d'abord au Conservatoire populaire de Genève de 1937 à 1980, puis à l'Ecole-Club Migros et au Cycle d'orientation et elle a aussi donné des cours privés.

Le 2 septembre 1996, après plusieurs années de réflexions et de préparation, Germaine Tournier signe l'acte notarié créant la Fondation Johnny Aubert-Tournier «Maisons Mainou», à laquelle elle fait don du domaine, étant entendu qu'elle y demeurera jusqu'à sa mort. Gérald Chevrolet en est le directeur.

Le 20 novembre 1998, deux ans à peine après avoir ouvert sa Fondation et ses «Maisons Mainou» de Vandœuvres consacrées à l'écriture musicale et scénique, Germaine Tournier s'éteint là, paisiblement.

Le 7 octobre 2008, il y a fête à Vandœuvres: le comédien, auteur et metteur en scène Philippe Lüscher devient le nouveau directeur des Maisons Mainou.